
“ANIMATEUR DES VALEURS”

TITRE : « *Animateur des valeurs* »

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Le titulaire du poste de « *animateur des valeurs* » relève de la direction-adjointe.

NOMBRE DE TITULAIRE : 2

OBJECTIF GÉNÉRAL

Élaborer et animer le programme d'introspection et de réflexion axé sur les valeurs humaines destiné aux clientèles et au personnel conformément à la mission du Camp.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Offrir des services-conseil à toute personne désireuse d'en bénéficier
- Être disponible en priorité pour les activités requérant sa présence spécifique
- Animer des activités d'introspection et de réflexion axées sur les valeurs humaines pour l'ensemble des clientèles d'été (Camp de jour, Camp de vacances), en fonction de la programmation pré-établie et des contraintes de chaque programme
- Discuter et sensibiliser les jeunes et le personnel aux enjeux sociétaux actuels (par exemple, l'inclusion, la diversité, l'intimidation, la protection de l'environnement, etc.)
- Comprendre les diverses facettes de la vie du Camp
- Entretenir de bonnes relations avec l'ensemble du personnel, des bénévoles et des clientèles
- Rappeler de diverses manières la mission du Camp et la tradition mariste
- Inventer des moyens d'apprentissage propres au contexte pour véhiculer les valeurs
- Participer et contribuer aux rencontres de formation du personnel
- Arrimer le thème de l'été avec la mission et les valeurs du Camp
- Contribuer à l'unité du groupe par ses interventions
- Maintenir un système d'évaluation continue du programme

La description de tâches du « *animateur des valeurs* » comprend également des tâches et responsabilités communes à l'ensemble du personnel d'animation :

- Assurer la surveillance des repas, du dortoir et de la cour (ou autre assignation) selon un horaire établi par l'équipe de coordination.
- Participer et collaborer aux grands jeux, aux journées spéciales et aux rassemblements du camp de jour et du camp de vacances.
- Participer et collaborer lors des arrivées et des départs, en fonction des besoins et des assignations.

***Dans le cadre de ses fonctions, le « *animateur des valeurs* » pourrait être amené à animer d'autres activités ou à prendre la charge d'une équipe de jeunes de façon temporaire, en fonction des besoins du Camp.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Sens des responsabilités démontré pendant le camp
- Qualité des relations établies avec les campeurs et campeuses ainsi que l'ensemble du personnel
- Collaboration apportée à la bonne marche du camp
- Efforts déployés pour bâtir l'unité chez le personnel
- Assiduité et sérieux au travail
- Collaboration apportée à la planification des activités du camp
- Bonne capacité à travailler en équipe
- Bonne connaissance de l'ensemble des programmes, de la mission et des valeurs du Camp